CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE
ABONNEMENT SITE INTERNET
Conception, location et hébergement

Entre les soussignés :

Monsieur PIERROT, entreprise individuelle Pierre Mittenaere, dont le siège social est situé 30 rue Jean Ferrat, Le Floréal, 62153 Souchez, France, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Arras sous le numéro 939 607 941 00019,

Représentée par Mr Pierre MITTENAERE en qualité de gérant spécialement habilité aux fins des présentes,

Ci-après dénommée « **Monsieur PIERROT** »,
D'une part,

ET

Le client désignant toute personne physique majeure ou personne morale, sollicitant les services de Monsieur PIERROT. La personne ou l'entreprise signataire du devis accepte les présentes Conditions Générales de Vente, elle se porte garante du paiement de la facture même si celle-ci doit être établie au nom d'un tiers.

Ci-après dénommée « **le Client** »,
D'autre part,

Il est tout d'abord exposé que :

1) Les Parties déclarent et reconnaissent que la négociation ayant précédé la conclusion du présent accord a été conduite de bonne foi, et avoir bénéficié, pendant la phase précontractuelle de négociation, de toutes les informations nécessaires et utiles pour leur permettre de s'engager en toute connaissance de cause et s'être mutuellement communiquées toute information susceptible de déterminer leur consentement et qu'elles pouvaient légitimement ignorer.

2) Monsieur PIERROT est un prestataire spécialisé dans la conception et la location de sites internet (avec intégration d'une solution de prise de commandes en

ligne), la fourniture de services d'accès au réseau Internet, et qui dispose d'infrastructures matérielles et logicielles permettant d'héberger des Sites Web.

3) Dans le cadre de sa stratégie de communication, le Client souhaite louer un site internet sur le Serveur de Monsieur PIERROT et bénéficier des prestations de celui-ci.

Cela exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Application et opposabilité de ce contrat d'abonnement Internet

1.1 Le présent contrat d'abonnement est applicable à toute fourniture de prestations pour la conception et la location d'un site Internet par Monsieur PIERROT pour le Client, ainsi que de son hébergement, c'est-à-dire d'un site Internet utilisé pour les seuls besoins du Client mais hébergé sur les serveurs de Monsieur PIERROT et dont la conception et la maintenance est assurée par Monsieur PIERROT.

1.2 Le site internet reste la propriété de Monsieur PIERROT. L'engagement du client est de 12 mois minimum, sauf mention contraire sur le devis, engagement à tacite reconduction. En cas de rupture du contrat, la dénonciation devra être faîte au minimum un (1) mois avant la date d'anniversaire du contrat.

1.3 En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de prestations. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de Monsieur PIERROT, prévaloir sur les présentes conditions générales.

Toute clause contraire posée par le Client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à Monsieur PIERROT, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à la connaissance de cette dernière.

1.4 Le fait que Monsieur PIERROT ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales et/ou tolère un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes conditions générales ne peut être interprété comme valant renonciation par Monsieur PIERROT à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Article 2 : Objet

2.1 Le présent Contrat a pour objet de définir les conditions techniques et financières dans lesquelles Monsieur PIERROT s'engage à concevoir, louer et héberger sur sa plate-forme serveur, le site Internet dédié du Client.

2.2 Le présent contrat est obligatoirement accompagné d'un devis repris sur la plaquette commerciale qui précise le contenu des prestations compris dans la formule choisie et accepté par le Client (PIERROT GOURMAND, PIERROT GOURMET, PIERROT COM', PIERROT TICKET, PIERROT PUB).

2.3 Le Client reconnaît expressément que Monsieur PIERROT participe au sens des présentes à la conception et à la réalisation du site Internet du Client, de ses outils informatiques de gestion et d'administration, de son hébergement mais en aucun cas à prendre la responsabilité de son contenu éditorial et à en être la personne responsable du site internet.

Article 3 : Moyens

3.1 La plate-forme serveur de Monsieur PIERROT où est installé le site Internet du Client est accessible pour le grand public par le réseau Internet au moyen de stations connectées au réseau Internet.

3.2 En outre, le Client dispose d'une interface Web dénommée gestionnaire de contenu *(ou encore administration ou back-office)* lui permettant de modifier à distance le contenu de son site Internet et de gérer les commandes passées sur son site pendant toute la durée de la location et l'hébergement du site Internet du Client.

3.3 Monsieur PIERROT met à la disposition du Client l'accès à une *hotline* grâce à laquelle le client pourra bénéficier de conseils techniques par échange de courriers électroniques. L'accès à cette *hotline* sera adapté à chaque formule payée par le Client. Les modalités d'accès à la *hotline* sont liées à l'acceptation d'un Devis détaillé, spécifique à l'assistance, et accepté par le Client.

3.4 En cours de contrat de location, le client a la possibilité de passer à une formule supérieure par rapport à celle choisie initialement. Cette modification de formule fait repartir le contrat de location pour 12 mois à partir de la date de changement de formule.

Article 4 : Support technique

4.1 Les formules PIERROT GOURMAND ET PIERROT GOURMET comprennent une assistance technique fournie par Monsieur PIERROT. L'assistance se présente sous la forme d'un nombre de tickets, au nombre de dix (10) tickets par mois, renouvelable trois (3) fois. Le Client consomme ce crédit de tickets à son rythme et sans date limite. Les tickets non utilisés pendant la durée de location du site internet ne peuvent faire l'objet d'un remboursement et/ou d'un quelconque dédommagement.

4.2 Si le Client bénéficie d'une formule d'assistance, il peut joindre le Support Technique de Monsieur PIERROT par téléphone ou par courrier électronique sur bonjour@monsieurpierrot.fr.

4.3 Le support technique de Monsieur PIERROT apporte son aide ou des réponses au Client dans les 72 heures ouvrées à partir de la réception du courrier électronique formulant l'appel à l'aide via bonjour@monsieurpierrot.fr.

4.4 Le support technique est accessible au Client, pendant une certaine durée selon la formule payée par celui-ci. Le Client bénéficie ainsi d'un accès à l'assistante technique en fonction de ses 10 tickets par mois.

Article 5 : Conditions de réalisation et de facturation des prestations

5.1 Le Client expose ses besoins à Monsieur PIERROT. Tous deux déterminent l'ensemble des éléments à mettre en place et à configurer sur le site internet, tant au niveau fonctionnel qu'au niveau esthétique et ergonomique.

5.2 Un contrat de location du site internet est rédigé par Monsieur PIERROT. Ce contrat stipule la formule choisie par le client en fonction de son activité professionnelle et son souhait.

5.3 Le devis signé vaut l'acceptation des conditions générales de vente par le Client, et à réception du paiement du premier loyer déterminé sur ledit devis. Monsieur PIERROT peut alors commencer la conception du site internet dédié au Client.

5.4 Le premier loyer déterminé sur ledit devis doit être versé à la signature du devis. La prise d'effet de la location commence dès le premier jour de la mise en ligne du site internet sachant qu'il ne peut excéder un délai de trente (30) jours maximum entre la date de signature de ledit devis et la mise en ligne du site. Le

client s'engage à fournir les éléments demandés par Monsieur PIERROT pour la conception du site dans des délais raisonnables. A l'issue des 30 jours, la prise d'effet de la location s'appliquera.

5.5 Le paiement des loyers suivants est mensuel. Il s'effectue en ligne par carte bancaire, par virement ou par prélèvement automatique sur le compte dont le Client aura fourni les éléments.

5.6. Une facture acquittée est adressée au Client par courrier électronique après chaque paiement.

5.7. Le Client a la possibilité de demander une modification de la formule du site internet loué. Dans ce cas, Monsieur PIERROT adresse une offre commerciale chiffrée au Client et après acceptation de ce dernier les tarifs de location et d'hébergement du serveur sont modifiés en conséquence des changements apportés. Un nouveau devis est signé par le client. La date du changement est la date pour une nouvelle période d'engagement de 12 mois de location.

5.8. Les tarifs exprimés pour les formules d'abonnement s'entendent par point de vente.

Article 6 : Pénalités de retard de paiement

6.1 Sauf report sollicité à temps et accordé par Monsieur PIERROT, tout retard de paiement, de tout ou partie d'une somme due à son échéance, portera conventionnellement intérêts à son profit, au taux d'intérêt légal.

6.2 Les Parties conviennent que ce taux est calculé *prorata temporis* par période d'un mois calendaire et que chaque mois entamé est comptabilisé comme mois entier.

6.3 Si Monsieur PIERROT devait confier le recouvrement de sa créance à un tiers, le Client serait redevable, outre de cet intérêt de retard, du remboursement des frais et honoraires engagés. L'application de cette clause ne pourra toutefois avoir lieu que cinq (5) jours après la réception d'une mise en demeure restée sans effet. Cependant, les pénalités commenceront à courir rétroactivement à compter de la date d'exigibilité de la créance.

6.4 En outre, Monsieur PIERROT pourra se prévaloir des dispositions de l'article 15 : Résiliation. De même, Monsieur PIERROT pourra suspendre de plein droit, toutes les prestations en cours et ce quel que soient leur nature et leur niveau d'avancement. Cependant, cette suspension ne pourra pas être considérée

comme une résolution du contrat du fait de Monsieur PIERROT, ni ouvrir un quelconque droit à indemnité pour le Client.

Article 7 : Conditions d'exploitation

7.1 Le site Internet sera hébergé sur la plate-forme serveur dédiée de Monsieur PIERROT.

7.2 Monsieur PIERROT est seul décisionnaire quant au choix de l'emplacement physique du serveur dédié et du tiers qui en assure l'infogérance.

7.3 Le serveur loué au Client reste la propriété de Monsieur PIERROT.

7.4. Les droits de propriété intellectuelle concernant le nom de domaine, le graphisme du site, ainsi que l'hébergement, restent l'entière propriété de Monsieur PIERROT.

7.5 Le Client reconnaît par les présentes que les fluctuations de la bande passante et les aléas de son fournisseur d'accès sont des éléments pouvant entraîner une discontinuité dans l'accès au serveur indépendante de la volonté de Monsieur PIERROT et extérieure à ses moyens techniques tels que définis à l'article 10.

7.6 Monsieur PIERROT s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la permanence, la continuité et la qualité des services qu'elle propose, et souscrit à ce titre une obligation de moyens ; en conséquence, Monsieur PIERROT s'efforce d'offrir un accès Internet 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

7.7 Le Client est Administrateur du site internet loué auprès de Monsieur PIERROT. Il a un accès protégé à la console d'administration de son site internet.

7.8 Le Client a la possibilité de modifier par lui-même l'ensemble des contenus du site. Ces modifications se font sous son entière responsabilité, et Monsieur PIERROT ne peut être tenu pour responsable du contenu du site Internet.

Article 8 : Propriété intellectuelle et contrefaçon

8.1 Monsieur PIERROT accorde au Client une licence d'utilisation incessible et intransmissible du Site Web, comprenant le nom de domaine, le graphisme du site, ainsi que son hébergement pendant la durée de l'engagement.

8.2 Du fait de la présente commande, le Client n'acquiert pas de droit de propriété intellectuelle sur le Site Web, que Monsieur PIERROT déclare se réserver expressément. Le Client ne dispose en conséquent que du droit d'utiliser le Site Web, sans être autorisé à le reproduire ou à l'adapter.

8.3 Néanmoins, Monsieur PIERROT autorise expressément le Client à modifier le contenu du Site Web pour lui permettre d'être utilisé conformément à sa destination et notamment pour en corriger les erreurs. Ces modifications se font sous son entière responsabilité, et Monsieur PIERROT ne peut être tenue pour responsable des modifications apportées au contenu du site Internet.

8.4 Monsieur PIERROT garantit de son côté que le graphisme du site Web ne constitue pas une violation d'un droit de la propriété intellectuelle, ni un quelconque fait de concurrence déloyale ou parasitaire. A ce titre, il s'engage à assurer la défense du Client et en supporter tous les frais contre toute réclamation concernant directement le graphisme du site Web, sous réserve d'en avoir été rapidement averti par le Client et que la prétendue violation ne porte pas sur le contenu du site web, dont le client demeure seul responsable.

8.5 Si tout ou partie du graphisme du site Web est reconnu constituer une contrefaçon ou une autre violation de droit d'un tiers, Monsieur PIERROT devra, soit procurer au Client un autre site Web ayant les mêmes fonctions dans des délais compatibles avec son activité, soit obtenir à ses frais pour le Client le droit de continuer à utiliser le graphisme du site Web, ou bien rembourser le Client du prix perçu au titre de la location ou de la cession du site Web. Ces choix sont à la libre discrétion de Monsieur PIERROT, nonobstant le droit du Client de demander l'indemnisation de son préjudice.

8.6 De son côté, le Client s'engage à signaler immédiatement à Monsieur PIERROT toute contrefaçon du graphisme du site Web dont il aurait connaissance, Monsieur PIERROT étant alors libre de prendre les mesures qu'il jugera appropriées.

Article 9 : Information du client et conformité du service

Le Client reconnaît avoir vérifié l'adéquation du site internet et du service à ses besoins et avoir reçu de Monsieur PIERROT toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause.

Article 10 : Obligations de Monsieur PIERROT

10.1 Monsieur PIERROT s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art.

10.2 Monsieur PIERROT s'engage à :

1. Maintenir en état de fonctionnement le matériel et le site internet fournis. En cas de défaillance du site internet loué au client Monsieur PIERROT s'engage à remplacer le programme défectueux ou à corriger le bug dans les meilleurs délais possibles sauf défaillance qui ne serait pas de son fait.

2. Assurer l'accès au serveur via Internet 24 h/24 tous les jours de l'année. En cas d'absolue nécessité, Monsieur PIERROT se réserve la possibilité d'interrompre le serveur pour procéder à une intervention technique afin d'en améliorer son fonctionnement. Monsieur PIERROT informera alors auparavant, dans la mesure du possible, le Client dans un délai raisonnable en l'informant de la nature et de la durée de l'intervention, afin que le Client prenne ses dispositions.

3. Intervenir rapidement en cas d'incident non consécutif à une mauvaise utilisation du serveur par le Client sur demande d'intervention du client.

4. Assurer le maintien au meilleur niveau de la qualité de ses outils conformément aux règles et usage de sa profession.

Article 11 : Responsabilité de Monsieur PIERROT

11.1 Monsieur PIERROT est responsable, selon les règles du droit civil, des services fournis au Client.

11.2 Monsieur PIERROT s'engage à mettre tous ses moyens en œuvre pour assurer dans des conditions optimales les services au Client, sauf dans l'hypothèse où une interruption du service est expressément demandée par une autorité administrative ou juridictionnelle compétente.

11.3 Monsieur PIERROT se réserve le droit d'interrompre la diffusion sur Internet du site Internet loué au Client, si ce site Internet constitue un danger pour le maintien de la sécurité de la plate-forme d'hébergement de Monsieur PIERROT suite à un piratage dudit site ou si le contenu de ce site internet ne serait pas en accord le droit français.

11.4 Monsieur PIERROT s'engage à rétablir la diffusion du site internet dès que les interventions de correction auront été effectuées par le Client.

11.5 En outre, la responsabilité de Monsieur PIERROT n'est pas engagée si l'exécution du contrat, ou de toute obligation incombant à Monsieur PIERROT au titre des présentes, est empêchée, limitée ou dérangée du fait d'incendie, explosion, défaillance des réseaux de transmission, effondrement des installations, épidémie, tremblement de terre, inondation, panne d'électricité, guerre, embargo, loi, injonction, demande ou exigence de tout gouvernement, grève, boycott retrait d'autorisation de l'opérateur de télécommunication, ou autre circonstance hors du contrôle raisonnable de Monsieur PIERROT (« Cas de Force Majeure »).

- Dans un des cas précités, Monsieur PIERROT, sous réserve d'une prompte notification au Client, doit être dispensée de l'exécution de ses obligations dans la limite de cet empêchement, limitation ou dérangement.

- Le Client est, de la même manière, dispensé de l'exécution de ses obligations dans la mesure où les obligations de cette partie sont relatives à l'exécution ainsi empêchée, limitée ou dérangée, sous réserve que la partie ainsi affectée fasse ses meilleurs efforts pour éviter ou pallier de telles causes d'inexécution et que les deux parties procèdent avec promptitude dès lors que de telles causes auront cessé ou été supprimées.

- La partie affectée par un Cas de Force Majeure devra tenir l'autre partie régulièrement informée par courrier électronique des pronostics de suppression ou de rétablissement de ce Cas de Force Majeure.

- Si les effets d'un Cas de Force Majeure devaient avoir une durée supérieure à 30 jours, à compter de la notification du cas de force majeure à l'autre partie, le contrat pourra être résilié de plein droit à la demande de l'une ou l'autre partie, sans droit à indemnité de part et d'autre, ou encore du fait du Client, notamment dans les cas ci-après :
    - ◦ Détérioration de l'application ;
    - ◦ Mauvaise utilisation de l'application par le Client ou par sa Clientèle, faute, négligence, omission ou défaillance de sa part, non-respect des conseils donnés ;

◦ Divulgation ou utilisation illicite du mot de passe remis confidentiellement au Client ;
◦ Destruction partielle ou totale des informations transmises ou stockées à la suite d'erreurs imputables directement ou indirectement au Client.

11.6 Monsieur PIERROT ne peut être tenu responsable du contenu des informations, du son, du texte, des images, éléments de forme, données accessibles sur les sites loués et hébergés du Client, transmises ou mises en ligne par le Client et ce à quelque titre que ce soit.
Si le contenu du Site publié par le Client constitue une contrefaçon, Monsieur PIERROT ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas d'action en responsabilité d'un tiers.

11.7 Monsieur PIERROT ne peut être tenu pour responsable du non-respect total ou partiel d'une obligation et/ou défaillance des opérateurs des réseaux de transport vers le monde Internet et en particulier de son ou ses fournisseurs d'accès. A ce titre, Monsieur PIERROT informe le Client que ses prestations sont indépendantes d'autres opérateurs techniques et que sa responsabilité ne peut être engagée par leur défaillance. Les réparations dues par Monsieur PIERROT en cas de défaillance du service qui résulterait d'une faute établie à son encontre correspondent au préjudice direct, personnel et certain lié à la défaillance en cause, à l'exclusion expresse des dommages indirects.

11.8 En aucun cas, Monsieur PIERROT ne peut être tenu responsable des préjudices indirects, c'est à dire tous ceux qui ne résultent pas directement et exclusivement de la défaillance partielle ou totale du service fourni par Monsieur PIERROT, tels que préjudice commercial, perte de commandes, atteinte à l'image
de marque, contrefaçon, trouble commercial quelconque, perte de bénéfices ou de Clients (par exemple, divulgation inopportune d'informations confidentielles les concernant par suite de défectuosité ou de piratage du système), pour lesquels le Client est son propre assureur ou peut contracter les assurances appropriées. Toute action dirigée contre le Client par un tiers constitue un
préjudice indirect et par conséquent, n'ouvre pas droit à réparation.

11.9 En tout état de cause, le montant des dommages-intérêts qui pourraient être mis à la charge de Monsieur PIERROT, si sa responsabilité était engagée, est limité au montant des sommes effectivement versées par le Client à Monsieur PIERROT et/ou facturées au Client par Monsieur PIERROT et/ou au montant des sommes correspondant au prix de la prestation, pour la part du service pour laquelle la responsabilité de Monsieur PIERROT a été retenue. Est pris en considération le montant le plus faible de ces sommes.

11.10 Le Client reconnaît qu'aucune stipulation des présentes ne le dégage des obligations de payer tous les montants dus à Monsieur PIERROT au titre des présentes.

Article 12 : Obligations et responsabilité du Client

12.1 Le Client n'a pas physiquement accès au logiciel, ni à son code informatique, loué auprès de Monsieur PIERROT.

12.2. Le Client a un accès Administrateur du site internet loué auprès de Monsieur PIERROT. A ce titre, il est responsable de tout le contenu de ce site internet.

12.3 Dans le cas où Monsieur PIERROT détecte que l'ordinateur qui héberge le site du Client est piraté, un courrier électronique est immédiatement envoyé au Client lui indiquant qu'une procédure de réinstallation s'impose pour maintenir l'intégrité du serveur et de l'ensemble de la plate-forme d'hébergement. Le Client peut alors commander une telle procédure à Monsieur PIERROT, après avoir sauvegardé l'ensemble de ses données. Monsieur PIERROT se réserve le droit d'interrompre la connexion du serveur au réseau Internet, en attendant la réinstallation à neuf de la machine. Monsieur PIERROT n'est pas
tenu à opérer le transfert des données du système piraté au nouveau système, cette manipulation devant être faite par le client lui-même. Monsieur PIERROT s'engage et limite uniquement son intervention à l'installation du nouveau système.

12.4 Le Client est le responsable entier et exclusif des mots de passe nécessaires à l'administration de son site internet. Monsieur PIERROT se dégage de toute responsabilité pour toute utilisation illicite ou frauduleuse des mots de passe mis à la disposition du Client. La fourniture des mots de passe est considérée comme confidentielle. Toute suspicion d'une divulgation, intentionnelle ou non, des mots
de passe fournis, engage la responsabilité unique du Client à l'exclusion de celle de Monsieur PIERROT. En cas d'une demande de changement du mot de passe par le client, Monsieur PIERROT facturera ce service au temps passé sur cette opération.

12.5 Le Client supporte seul les conséquences du défaut de fonctionnement du site internet consécutif à toute utilisation, par les membres de son personnel ou par toute personne auquel le Client aura fourni son (ou ses) mot(s) de passe. De même, le Client supporte seul les conséquences de la perte du ou des mots de passe précités.

12.6 Le Client agit en tant qu'entité indépendante et assume en conséquence seul les risques et périls de son activité. Le client est seul responsable du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour. Le Client s'engage ainsi à respecter les droits des tiers, notamment les droits de la personnalité, les droits de propriété intellectuelle des tiers tels que droits d'auteur, droits sur les brevets ou sur les marques. En conséquence, Monsieur PIERROT ne peut être tenu pour responsable du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour et ce, à quelque titre que ce soit.

12.7 Le Client assure Monsieur PIERROT qu'il est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur l'intégralité du contenu des pages de son site, c'est-à-dire des droits de reproduction, de représentation et de diffusion relatifs au support Internet, pour une durée préalablement déterminée.

12.8 Monsieur PIERROT ne peut que mettre en garde le Client sur les conséquences juridiques qui pourraient découler d'activités illicites sur le site, et dégager toute responsabilité solidaire sur l'utilisation des données mises à la disposition des internautes par le Client.

12.9 Le Client déclare en conséquence accepter pleinement toutes les obligations légales découlant de la location de ces services, Monsieur PIERROT ne pouvant être recherché ni inquiété à cet égard pour quelque cause que ce soit, notamment en cas de violation de lois ou règlements applicables aux services du Client.

12.10 Le non-respect par le Client des points visés ci-dessus et notamment toute activité susceptible d'engendrer une responsabilité civile et/ou pénale entraîne le droit pour Monsieur PIERROT d'interrompre sans délai et sans mise en demeure préalable les services du Client et de résilier immédiatement et de plein droit le contrat, sans préjudice du droit à tous dommages et intérêts auxquels Monsieur PIERROT pourrait prétendre.

12.11 Le non-respect des points visés ci-dessus ne donne droit à aucun remboursement du Client par Monsieur PIERROT des sommes déjà versées, ainsi que des sommes restantes dues.

12.12 Le Client s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur, et en particulier celles relatives à la loi Informatique, aux fichiers et aux libertés, et notamment à faire toute déclaration des traitements auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

(C.N.I.L.).

12.13 Le Client s'engage par ailleurs à prendre toutes les assurances nécessaires auprès d'un organisme notoirement solvable afin de couvrir tous les dommages qui lui seraient imputables dans le cadre du présent contrat ou de son exécution. Le Client garantit Monsieur PIERROT de toute action en revendication de tiers liée au contenu des informations transmises, diffusées, reproduites notamment celles résultant d'une atteinte aux droits de la personnalité, à un droit de propriété lié à un brevet, à une marque, à des dessins et modèles, à des droits d'auteur ou celles résultant d'un acte de concurrence déloyale ou parasitaire ou d'une atteinte à l'ordre public, aux règles déontologiques régissant Internet, aux bonnes mœurs , au respect de la vie privée (droit à l'image, secret de la correspondance...) ou aux dispositions du Code Pénal. A ce titre, le Client indemnisera Monsieur PIERROT de tous frais, charges et dépenses que celle-ci aurait à supporter de ce fait, en ce compris les honoraires et frais raisonnables des conseils de Monsieur PIERROT, même par une décision de justice non définitive. Le Client s'engage à régler directement à l'auteur de la réclamation toute somme que celui-ci exigerait de Monsieur PIERROT. En outre, le Client s'engage à intervenir sur demande de Monsieur PIERROT à toute instance engagée contre cette dernière ainsi qu'à garantir Monsieur PIERROT de toutes les condamnations qui seraient prononcées contre elle à cette occasion. En conséquence, le Client s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation et/ou procédure quelle qu'en soit la forme, l'objet ou la nature qui serait formée contre Monsieur PIERROT et qui se rattacherait aux obligations mises à la charge du Client au titre du présent contrat.

12.14 Le Client s'engage à informer Monsieur PIERROT de toute modification concernant sa situation.

Article 13 : Durée du contrat

13.1 Le contrat est conclu pour une douze (12) mois qui commence à courir à compter de la date de mise en ligne du site internet. Le présent contrat est renouvelable par tacite reconduction, pour une durée identique à celle fixée lors de sa conclusion, selon les tarifs et conditions de Monsieur PIERROT en vigueur à la date de son renouvellement, sauf dénonciation par l'une des parties dans les conditions et délais ci-après.

13.2 Toute dénonciation devra être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au plus tard à la date anniversaire du contrat sous réserve du respect d'un préavis de 30 jours conformément à l'article 15 : Résiliation. Toute

dénonciation intervenant après cette date entraînera l'exigibilité d'une pénalité fixée forfaitairement à deux (2) mois de loyer.

Article 14 : Prix et facturation

14.1 Les prix des services fournis par Monsieur PIERROT au titre du contrat de prestations de services de Monsieur PIERROT font l'objet de plusieurs tarifs établis en fonction de la nature des prestations fournies. Les tarifs en vigueur sont disponibles sur demande par Monsieur PIERROT, et sont accessibles sur le site www.monsieurpierrot.fr

14.2 Les prix des loyers sont mentionnés dans le contrat de location dans la partie 14.9 de ce même article ; ils s'entendent hors taxes et sont payables en euros TTC, mensuellement , au début de chaque période de 30 jours, et pour une durée de douze (12) mois.

14.3 A la fin de chaque période de vingt-quatre (12) mois, Monsieur PIERROT se réserve la faculté de modifier ses prix, sous réserve d'en informer le Client par courrier électronique ou par un avertissement en ligne sur le site 60 jours à l'avance à l'avance si les nouveaux tarifs sont moins favorables au Client. Dans cette hypothèse, par dérogation à l'article 15 : Résiliation, le Client dispose à compter de cette information d'un délai d'un mois pour résilier le présent contrat. A défaut, le Client est réputé avoir accepté les nouveaux tarifs pour les douze (12) mois suivants.

14.4 Monsieur PIERROT se réserve le droit de répercuter, sans délai, toute nouvelle taxe ou toute augmentation de taux des taxes existantes.

14.5 Le paiement est fait par prélèvements automatiques mensuels. Aucun autre mode de paiement ne sera accepté ou validé par Monsieur PIERROT.

14.6 Tout incident et/ou retard de paiement à l'échéance entraîne la suspension de services.

14.7 Le Client est seul responsable du paiement de l'ensemble des sommes dues au titre de ce contrat de location.

14.8 De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par Monsieur PIERROT de manière particulière et écrite, le défaut total ou partiel de paiement à l'échéance mensuelle de toute somme due au titre de ce contrat

entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable et sans préjudice de l'article 15 : Résiliation :

- L'exigibilité immédiate de toutes les sommes des loyers restant dues par le Client au titre du contrat, quel que soit le mode de règlement prévu ;

- La suspension de toutes les prestations en cours, quelle que soit leur nature, sans préjudice pour Monsieur PIERROT d'user de la faculté de résiliation du contrat stipulée à l'article 15 : Résiliation;

- Dans le cas où le Client n'aurait pas réglé les sommes dues dans un délai de 15 jours suivant la date d'échéance, Monsieur PIERROT se réserve le droit d'effacer l'ensemble des fichiers présents sur le site internet précédemment loué au client, postérieurement à une ultime injonction délivrée par courrier électronique.

14.9 Le montant de l'abonnement, les modalités de paiement et la durée d'engagement sont définis et mentionnés dans le devis.

Article 15 : Résiliation

15.1. Chaque partie peut résilier de plein droit et sans indemnité le contrat en cas de force majeure dans les conditions prévues à l'article 11.5 de ce contrat de location.

15.2. Chaque partie peut mettre fin à ce contrat de location à la date d'anniversaire de sa prise d'effet par lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve du respect d'un préavis de 30 jours.

15.3. En cas de manquement par l'une des parties à l'une ou l'autre de ses obligations au titre de ce contrat de location, non réparé dans un délai de sept (7) jours à compter de la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception adressée par la partie plaignante notifiant les manquements en cause, le contrat sera résilié de plein droit, sans préjudice de tous dommages et intérêts éventuels qui pourraient être réclamés à la partie défaillante. La date de notification de la lettre comportant les manquements en cause sera la date de réception, lors de la première présentation de la lettre.

15.4. Le Contrat sera automatiquement résilié sans mise en demeure, en cas de procédure de redressement ou de liquidation judiciaire de l'une des Parties.

15.5. Si Monsieur PIERROT résilie le contrat dans les conditions prévues au point 15.3., le Client ne pourra prétendre au remboursement par Monsieur PIERROT des sommes déjà versées.

15.6. En cas de résiliation de ce contrat de location, Monsieur PIERROT effacera toutes les données du Client installées sur le serveur dédié, sous réserve de respecter les formes prescrites à l'article 14 : prix et facturation, si l'effacement est dû à un défaut de paiement. Le Client s'engage à restituer à Monsieur PIERROT l'ensemble des éléments constitutifs du site internet qui lui a été remis lors de la conclusion du présent contrat, dans les 15 jours suivant la notification de résiliation. Il s'engage également à détruire toute copie du site en sa possession. Le Client devra certifier, au moyen d'un document écrit dûment signé par lui-même [*ou un représentant légal si personne morale*], qu'il a cessé immédiatement toute utilisation du site internet dès la notification de la résiliation.

Article 16 : Modification du Contrat

Le Client a la possibilité de demander une modification de ce contrat de location, notamment des modifications pour une formule supérieure. Dans ce cas, Monsieur PIERROT adresse une offre commerciale chiffrée au Client et après acceptation de ce dernier les tarifs de location et d'hébergement du serveur sont modifiées en conséquence des changements apportés. Un avenant de ce contrat de location est signé entre les parties pour la durée
restante de ce contrat.

Article 17 : Absence d'exécution forcée en nature

Par dérogation aux dispositions de l'article 1221 du Code civil, les Parties conviennent qu'en cas de manquement de l'une ou l'autre des Parties à ses obligations, la Partie victime de la défaillance ne pourra en demander l'exécution forcée.

Article 18 : Généralités

La nullité d'une des clauses de ce contrat de location et de fourniture de prestations d'hébergement d'un système d'informations en ligne en application notamment d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision d'une juridiction compétente passée en force de chose jugée n'entraînera pas la nullité des autres

clauses du contrat de prestations de services qui garderont leur plein effet et portée.

Article 19 : Loi applicable

Le contrat de prestations de location d'un système d'informations en ligne est soumis à la loi française. Sous réserve de la qualité de commerçant du Client, tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions générales sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce, y compris pour toute action en référé nonobstant appel en garantie et/ou pluralité de défendeurs.